

Luminus #BeGreen.pro Fix Electricité

(mars 2019)

Conditions particulières : (EBG1P2.0)

Consommateurs: professionnels Type d'énergie : électricité Durée du contrat : 1 an

Valable pour les Consommateurs Professionnels avec une consommation d'électricité annuelle < 50 MWh et des raccordements avec relevé annuel. Dans le cas contraire, Luminus se réserve le droit d'adapter votre prix.

VOS AVANTAGES:

Š Sécurité	Durable	Cadeau
Un prix fixe pendant 1 an.	Electricité 100% verte et belge et gaz neutre en CO2.	Prime de fidélite annuelle de 2% sur le prix de l'electricité.

SERVICES INCLUS:

Luminus EXTRAS!	My Luminus	FactureManager
Tous vos avantages sur vos marques préférées.	Votre espace client pour gérer tous vos services en ligne.	La flexibilité de paiement et l'assurance d'un budget sous contrôle.

Plus d'infos sur **luminus.be**



TARIFS:

Composition du prix de l'energie

- Énergie fournie par Luminus
- Coût de transport de l'énergie
- Taxes et redevances
- TVA 21%



ORIGINE DE VOTRE ÉNERGIE:

	Dernière origine approuvée par:	Energies renouvelables	Nucléaires	Gaz naturel (et autres combustibles fossiles)	Installations de cogénération de qualité
BXL	Le produit gue vous utilisez	100,00%	-	-	-
DAL	L'énergie fournie par Luminus	53,37%	23,88%	22,75%	-
EI	Le produit gue vous utilisez	100,00%	-	-	-
1 -	L'énergie fournie par Luminus	33,18%	35,12%	31,70%	-
WAL	Le produit gue vous utilisez	100,00%	-	-	-
VVAL	L'énergie fournie par Luminus	35,46%	35,93%	28,61%	-

Pour des informations sur les conséquences pour l'environnement en ce qui concerne les émissions CO2 et déchets radioactifs de la production d'électricité à partir de différentes sources d'énergie, consultez les sites www.climat.be et www.ondraf.be.

1 Prix de l'énergie fournie par Luminus (TVA excl.) :

	Compteur mono-horaire	Compteur bi-horaire		Compteur exclusif nuit
		Jour	Nuit	
Énergie (c€/kWh)	8,11	9,60	5,89	5,89
Redevance fixe (€/an)¹	65,00	65,00		-

	BXL	FL	WAL
Coûts énergie verte (c€/kWh)²	0,92	2,12	2,64
Coûts cogénération (c€/kWh)²	-	0,33	-

Pour plus d'informations, voir ci-dessous : 'Informations sur votre tarif'.

2 Les coûts de l'électricité verte et les coûts de la cogénération sont adaptés en fonction des modifications législatives.
Les montants mentionnés dans les présentes conditions sont valables pour le trimestre en cours. Vous trouverez de plus amples informations sur www.luminus.be.

		Coûts de distribution (c€/kWh)							
	Gestionnaire de réseau	Compteur mono-horaire	Compteur bi- Jour	-horaire Nuit	Exclusif nuit	Coûts de transport (c€/kWh)	Activité de mesure et de comptage / Terme fixe GRD (€/an)		Redevance producteur local (€/kW/an)(**)
BXL	SIBELGA	7,98	7,98	5,70	5,01	1,70	12,54	0,3386	-
FL	GASELWEST IMEA IMEWO INFRAX WEST INTER-ENERGA INTERGEM IVEG IVEKA IVERLEK PBE SIBELGAS-N	14,34 10,35 11,39 11,20 9,97 9,70 11,48 11,45 11,80 11,41 12,84	14,34 10,35 11,39 11,20 9,97 9,70 11,48 11,45 11,80 11,41 12,84	9,63 7,77 7,63 9,01 8,23 6,44 8,99 8,19 8,15 8,73 9,31	3,25 2,64 2,65 3,86 3,54 2,28 4,11 2,81 2,77 4,52 3,39	1,88 1,83 1,90 1,85 1,79 1,81 2,06 1,59 1,77 1,86 1,99	3,86 3,86 4,33 4,33 3,86 4,33 3,86 4,33 3,86 4,33 3,86	0,1651 0,1412 0,1883 0,1547 0,2432 0,2047 0,0477 0,0176 0,1800 0,2832 0,3309	90,28 71,31 74,50 76,72 70,65 63,81 81,51 74,21 75,55 76,31 84,70
WAL	AIEG AIESH GASELWEST ORES (Brabant Wallon) ORES (EST) ORES (Hainaut Electricité) ORES (Luxembourg) ORES (Mouscron) ORES (Namur) ORES (Verviers) PBE TECTEO RESA WAVRE	6,91 10,63 - 8,48 11,38 9,62 10,05 8,51 9,82 11,51 9,15 8,15	7,30 10,95 - 9,03 12,15 10,16 10,71 9,05 10,43 12,90 9,15 9,19 10,68	5,50 7,00 - 4,96 6,90 6,28 5,98 5,15 5,93 7,33 6,61 4,67 8,35	4,74 5,97 - 3,96 5,54 5,28 4,77 4,14 4,82 6,08 4,80 3,96 8,35	3,44 3,44 - 3,44 3,44 3,44 3,44 3,44 2,73 4,74	21,81 14,76 4,58 13,30 13,30 13,30 13,30 13,30 13,30 - 5,25 22,06 17,43	0,3383 0,3383 0,3383 0,3383 0,3383 0,3383 0,3383 0,3383 0,3383 0,3485 0,3383 0,3383	

(*) Taxe dégressive : réduction uniquement applicable aux consommateurs professionnels et valable sur la cotisation fédérale et sur le composant "Surcharge Certificat Vert" des tarifs de transport : 0-20 MWh: 0 %, 20-50 MWh: 15 %, 50 MWh - 1 GWh: 20 %. (*) Max. 10 kW.

3 Taxes et redevances :	BXL	FL	WAL
Cotisation Fonds énergie (€/mois)			
Basse tension non résidentiel	-	8,0600	-
Basse tension résidentiel	-	0,4300	-
Cotisation sur l"énergie (c€/KWh)	0,1926	0,1926	0,1926
Redevance de raccordement (*) (c€/KWh)	-	-	0,0750

(*) Non applicable sur les premiers 100 kWh. Cette redevance est majorée d'un montant forfaitaire de € 0,075

Fonds OSP Régionale Région	€/an
<= 1.44 kVA	0,00
> 1.44 kVA et <= 6 kVA	9,96
> 6 kVA et <= 9.6 kVA	15,96
> 9.6 kVA et <= 13 kVA	19,92
> 13 kVA et <= 18 kVA	30,00
> 18 kVA et <= 36 kVA	39,96
> 36 kVA et <= 56 kVA	79,80
> 56 kVA et <= 100 kVA	129,72
> 100 kVA	129,72



INFORMATION SUR VOTRE TARIF:

Les montants mentionnés sont arrondis. La redevance annuelle et le coût de l'énergie ne sont pas indexés. La redevance fixe est une redevance annuelle forfaitaire par raccordement au réseau d'électricité qui couvre tous les coûts d'exploitation fixes de Luminus. Pendant la première année où le client est chez Luminus pour un contrat de fourniture d'électricité, le client est tenu de verser l'intégralité de la redevance fixe par raccordement au réseau d'électricité, même s'il demande une rupture anticipée de son contrat. À partir de la deuxième année, la redevance fixe est uniquement imputée au prorata de la durée effective de la relation contractuelle entre le client et Luminus pour la fourniture d'électricité. La redevance fixe est imputée à chaque décompte ou décompte de clôture. Les coûts d'utilisation des réseaux mentionnés ci-dessus sont les coûts approuvés par la CREG et les valeurs des taxes, redevances, cotisations et

surcharges sont les valeurs les plus récentes connues au moment de l'édition de ces conditions particulières. Les éventuelles modifications de ces éléments vous seront intégralement refacturées au prix coûtant.

Luminus vous garantit une électricité provenant exclusivement de sources d'énergie renouvelables belges pendant toute la durée de votre contrat.

Réduction de fidélité

En remerciement de votre fidélité, vous profitez à partir de la deuxième année d'une réduction annuelle récurrente de 2% sur le prix d'électricité en vigueur à ce moment.



DUREE DE VOTRE CONTRAT:

Luminus #BeGreen.pro Fix Electricité est un contrat à durée déterminée d'un an, qui sera automatiquement prolongé pour des périodes successives d'un an.

Si vous êtes un nouveau client Luminus, ce contrat entrera en vigueur à la date de début de fourniture. Si vous êtes déjà client chez Luminus pour votre électricité pour le Point de fourniture et conformément à l'article 11.3 des Conditions générales, souhaitez passer au contrat Luminus #BeGreen.pro Fix Electricité, le nouveau contrat entrera en vigueur 21 jours calendrier après la date de signature, sauf si une autre date est convenue en concertation avec nous. L'article 4.3 des Conditions générales demeure inchangé.

Si vous n'êtes pas encore client chez Luminus, votre contrat chez Luminus doit débuter au plus tard 4 mois après la signature. Si tel n'est pas le cas, Luminus est en droit de refuser votre demande de contrat ou de vous faire une nouvelle proposition de contrat.

PAIEMENT ET MODE D'ENVOI DE VOS FACTURES:

Vous choisissez votre mode de paiement (domiciliation ou virement) pour votre facture d'acompte mensuelle et votre décompte annuel. Si vous n'avez pas encore de domiciliation mais décidez d'opter pour ce mode de paiement, vous bénéficiez d'une réduction unique de 10 € (TVA incl.) si vous choisissez de ne recevoir que votre décompte annuel et plus de factures d'acompte. Toutes vos factures seront cependant disponibles en ligne via la zone self-service sur www.luminus.be. Si vous souhaitez quand même recevoir toutes vos factures, cette réduction n'est pas d'application.

Vous choisissez le mode d'envoi de vos factures : par courrier ou par voie digitale (par email ou via le service Zoomit disponible dans votre programme d'Internet banking habituel). Si vous souhaitez recevoir vos factures Luminus par voie digitale, vous bénéficiez d'une réduction unique de 10 € (TVA incl.) sur votre prochain décompte.

Les réductions pour la domiciliation et la facture digitale ne sont pas cumulables. Si vous vous approvisionnez en électricité et en gaz chez nous, cette réduction n'est applicable qu'une seule fois.

